

Mémoire sur le projet de loi 124

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Présenté par

Anne Béïque

Responsable en service de garde en milieu familial

Prévost, le 24 novembre 2005

Madame, Monsieur,
Secrétariat des commissions
Édifice Pamphile-le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3

Objet : Mémoire sur le projet de loi 124

Madame, Monsieur,

Je m'appelle Anne Béïque. Je suis responsable de garde en milieu familial régi par le CPE l'Abri-Doux de Prévost, dans la région des Laurentides.

J'ai pris connaissance du projet de loi 124 et je voudrais par ces quelques lignes vous faire part de mes de mes inquiétudes et commentaires personnelles.

Premièrement, le projet de loi est clair. Nous n'aurons plus de programme éducatif mais nous devons simplement avoir une démarche éducative adaptée à l'image de chacun. Je n'ai pas besoin personnellement qu'on m'appelle éducatrice en milieu familial. Je connais ma valeur et je sais qui je suis. Je considère bien plus important de pouvoir axer mon travail en ayant à cœur les enfants, en leur offrant un programme éducatif avec les outils et le soutien nécessaire afin de pouvoir améliorer constamment mes interventions et animations. Ce terrain est très dangereux. Nous sommes tous différents, nous avons chacun notre propre perception, nos émotions, nos valeurs et notre vision. Il est primordial qu'il y ait un encadrement afin de s'assurer de ce qu'est le volet éducatif. Alors je vous demande, n'enlevez pas cet outil si précieux que nous avons enfin réussi à obtenir, soit « le programme éducatif ».

Deuxièmement, je suis très inquiète du nombre (environ 100/150) de bureaux coordonnateurs. Ce nombre voudrait dire que ces bureaux coordonnateurs gèreraient environ 700 à 800 enfants. Comment faire pour offrir un service de proximité tel que j'ai actuellement avec mon CPE? Comment faire pour offrir un service rapide et de confiance tel que j'ai actuellement avec mon CPE? À titre d'exemple, j'ai vécu une situation difficile avec un enfant hier le 23 novembre 2005. Cet enfant criait, donnait sans cesse des coups aux autres enfants, il lançait les jouets et voulait même les casser. J'ai tenté différentes interventions sans vraiment réussir à établir de contact avec lui. Je commençais vraiment à être épuisée et j'avais un sentiment de tristesse pour cet enfant que je ne réussissais pas à aider. Il me rejetait sans cesse. Puis j'ai téléphoné à mon CPE. Après 5 minutes, j'avais un appel d'eux. Ils m'ont posé quelques questions, et nous avons parlé. Nous avons enfin réussi à voir que cet enfant s'ennuyait de sa maman et son papa, car ils étaient très occupés ses derniers temps. Il m'a fallu discuter avec la

maman pour comprendre et enfin réaliser que tout ce que cet enfant demandait était de l'attention, que l'on prenne du temps avec lui tout seul. Alors le soir la maman a fait un souper chandelle en famille, ils ont joué ensemble et elle lui a raconté une histoire. Aujourd'hui le comportement de cet enfant est redevenu sain. Ceci n'est pas une situation qui demande un professionnel précis, mais plutôt un soutien personnalisé, car le CPE connaissait cet enfant et sa famille et ils me connaissent aussi dans mes interventions. Ceci me permet de faire mon travail plus efficacement pour que les enfants soient heureux et s'épanouissent. Je vois difficilement comment un bureau coordonnateur pourra m'offrir ce service personnalisé et cette rapidité. De plus ces contacts réguliers avec nos CPE permettent de briser l'isolement que nous, RSG, vivons quotidiennement.

Troisièmement, le projet de loi implique une diminution des visites de contrôle (au 3 ans) et le fait qu'elles seront réglementées. Oui, on pourrait changer le nom si ça dérange certains et appeler ça des visites de vérification de respect des règlements. Mais je considère qu'en trois ans il peut se passer beaucoup trop de choses. En tant que parent moi-même, je serais plus rassurée si je savais ces visites plus fréquentes. C'est aussi ce que les parents de mon service de garde me partagent. Lorsqu'on bâtit une relation avec quelqu'un sur une base régulière fréquente, cela permet de faire une réelle observation, une observation concrète du milieu et de ce qui s'y passe. Une fois l'an ou encore pire une fois au 3 ans, vous passerez certes à côté de la réalité!

Quatrièmement, le projet de loi offre un service de soutien seulement sur demande. Certains sont fiers de se dire qu'ils sont travailleurs autonomes et considèrent qu'ils n'ont besoin d'aucune aide. Je me considère bel et bien comme une travailleuse autonome, mais je crois que je grandis plus à chaque fois que j'apprends sur mes techniques de travail. Pour moi le soutien me permet de m'améliorer et d'offrir le meilleur de moi-même aux enfants. J'espère qu'après 10 ou 15 ans d'expérience, je saurai encore accueillir ce soutien pour évoluer continuellement, améliorer mes interventions et mes méthodes de travail afin d'être une travailleuse autonome toujours de plus en plus attentive au bien-être des enfants. J'en ai besoin plus que sur demande. On ne réalise pas nécessairement toujours que nos interventions pourraient être faites différemment. Lorsqu'il y a quelqu'un de l'extérieur qui nous observe sur une base régulière, cette personne peut nous faire prendre conscience qu'il y a peut-être un petit changement que l'on pourrait apporter afin que les enfants s'épanouissent encore plus. Ce ne sont pas des jugements mais bien des conseils constructifs qu'il faut savoir accueillir.

Cinquièmement, le projet de loi sépare le CPE du milieu familial. Ceux-ci semblent, selon le projet de loi, bien distincts. Pour ma part je sais bien que ma réalité est très différente d'une éducatrice en CPE. Cependant je n'ai pas besoin d'un projet de loi qui va me séparer de mon CPE. Au contraire je sens vraiment que l'équipe du CPE, volet milieu familial, me reconnaît avec mes différences et ma réalité. Je crois en « l'union fait la force » et chacun peut aider à faire grandir l'autre. Ne venez pas m'arracher l'accueil, la complicité, le professionnalisme et ma relation avec mon CPE.

Sixièmement, avec les années j'ai établi un lien de confiance avec l'équipe de mon CPE. Les enfants sont également en confiance lorsqu'ils sont en contact avec eux, ce qui est très important. Ce ne sont pas des étrangers mais des personnes qu'ils apprécient grandement.

Septièmement, les horaires atypiques existent de plus en plus de nos jours, il est important d'y répondre. Il faut aussi réaliser que ce ne sont pas toutes les régions qui sont touchées par ce besoin. Quel en est le réel pourcentage? Dans notre CPE quelques RSG offrent déjà ce service atypique car le CPE avait déjà à cœur d'y répondre. La réalité actuelle est pourtant que ces RSG ne réussissent pas à trouver de clientèle, parfois elles auront un ou deux enfants tout au plus. Alors cessons de répéter ce discours de « répondre aux besoins d'horaire atypique » car plusieurs CPE s'y sont déjà attardés.

Bien que je ne considère pas le réseau actuel comme étant parfait et exempt de failles et de lacunes, cela n'impose pas qu'il doit être aboli me privant ainsi de l'expertise et du soutien de mon CPE. Pourquoi ne pas apporter des améliorations dans le cadre de la loi actuelle? Vous êtes le gouvernement, si vous pouvez balayer du revers de la main tout le travail accompli en proposant ce projet de loi, vous pouvez assurément et facilement apporter des modifications à l'actuelle loi.

Oui il y a place à amélioration, au sein des CPE et j'y crois.

RECOMMANDATION

Je recommande que le gouvernement retire le projet de loi 124 sur les services de garde éducatifs à l'enfance et qu'il consolide le réseau par des améliorations dans le cadre de la loi actuelle.

Anne Béïque,
responsable de service de garde en
milieu familial